

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 14 JUIN 2024

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	8
Nombre de membres présents	6
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	6
Date de la convocation	10/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel – LE MAGADURE Antoine

Absent représenté :

Absents excusés : BUMAT Vincent -TESSA Dorine –

Mme Amandine ARNAUD a été élue secrétaire.

Objet : Attribution du marché de travaux sur le réseau d'eau potable – Unité de Distribution de Ceüze

Le conseil municipal :

- Vu l'arrêté préfectoral du 24 Janvier 2022 portant déclaration d'utilité publique portant sur l'autorisation de distribuer de l'eau potable aux habitants de la commune de Manteyer à partir du captage du Miane à Ceüze
- Vu le schéma directeur sur le réseau d'eau potable conduit par la société Hydrétudes, ayant conduit au rapport final GA19-133 Version 3 d'Aout 2023
- Vu l'avant-projet sur les travaux à conduire sur l'Unité de Distribution de Ceüze rédigé par le Bureau d'Etudes MG Concept Ingénierie daté de février 2024
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 aout 2022 accordant une subvention DETR à la Commune avec un taux d'intervention de 30% sur une assiette de 854 231 € pour des travaux sur notre réseau d'eau potable
- Vu le dossier de subvention en cours d'instruction au sein de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse demandant une aide de 760 381 € (60% d'une assiette de 1 267 302 € de cout d'opération) bénéficiant d'un accord de principe du financeur dans le cadre de la disposition ZRR du 11^{ème} programme de l'Agence, portant ainsi le reste à charge de la commune à 20% d'auto-financement sur cette opération,
- Vu la consultation lancée par la Commune le 26 avril 2024, invitant les entreprises à soumissionner avant le 31 mai 2024 pour un marché de travaux sur le réseau d'eau potable de la Commune – UDI de Ceüze
- Vu les 3 réponses valides d'entreprises sur cette consultation,
- Vu le Rapport d'Analyse des Offres rédigé par le Bureau d'Etudes MG Concept Ingénierie daté du 4 juin 2024
- Considérant la proposition faite dans ce rapport de retenir l'offre de la société SASU DJTP05 domiciliée à la Roche des Arnauds au motif qu'elle représente l'offre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240614-DELIB212024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024

techniquement et économiquement le plus avantageuse au regard du critère de règlement de la consultation.

Décide :

D'attribuer le marché de travaux 2024 sur le réseau d'eau potable – Unité de Ceuze à la société SASU DJTP05 domiciliée à la Roche des Arnauds, pour un montant de 99 880 € HT soit 119 856 € TTC, en retenant le mode opératoire selon lequel la notification du marché vaut ordre de service,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement avec la société attributaire du marché en objet,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux demandes de travaux ou autorisations reliées à ce marché telles que les demandes de raccordement électrique, servitudes de passage, ...

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de subventionnement de l'Agence de l'eau RMC pour le financement de travaux sur le réseau d'eau potable de la Commune à partir de 2024, selon les modalités du dossier déposé le 30 Mars 2024

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre contact avec des établissements bancaires afin de définir les meilleures conditions pour l'octroi d'un emprunt pour financer la part d'auto-financement de cette opération, si nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 6

Copie certifiée conforme.
Le Maire, Robert PAUCHON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240614-DELIB212024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024

